



# PROGRAMME DE FORMATION

## Gérer le Comité Social et Economique

1 jours  
7,00 heures

### Public visé

Direction, DRH, responsable RH , responsables formation ou toute autre personne assurant des missions en lien avec les ressources humaines dans sa structure

### Pré-requis

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis.

### Objectifs pédagogiques

#### **POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION ?**

Le Comité Social et Économique (CSE) est l'instance unique de représentation du personnel dans l'entreprise. Les règles applicables au CSE sont, pour partie, une reprise des règles applicables aux anciens Comité d'Entreprise (CE), Délégués du Personnel (DP) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). L'ordonnance 2017-1386 a transféré la quasi-totalité des missions du CHSCT au CSE. Afin d'éviter tout risque contentieux pour l'employeur et tout particulièrement le risque de délit d'entrave, il est important de maîtriser et respecter les moyens et les droits dont disposent les membres du comité social et économique.

### Objectifs pédagogiques

- Connaître les règles d'élection (ou renouvellement) du Comité Social et Economique
- Maîtriser les règles de fonctionnement de cette instance et les obligations de l'employeur

### Programme de la formation

#### **Elections et renouvellement de l'instance**

- Effectif requis ;
- Calendrier des élections
- Modalités des élections
- Règles spécifiques au renouvellement de l'instance
- Elections partielles

#### **Organisation et moyens du CSE**

- Composition du CSE ;
- Réunir le CSE ;
- Organisation particulière du CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés (président, secrétaire, trésorier, commissions, ordre du jour, ...) ;



- Règlement intérieur du CSE ;
- Crédit d'heures ;
- Local ;
- Formations des membres du CSE ;
- Octroyer les budgets dans les entreprises de plus de 50 salariés.

#### Déterminer les attributions du CSE

- Remise des demandes écrites dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Informations et consultations obligatoires dans les entreprises de moins de 50 salariés ;
- Attributions du CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés
- Informations et consultations obligatoires dans les entreprises de plus de 50 salariés
- Faire face au droit d'alerte du CSE

#### Moyens et supports pédagogiques

Support de formation remis au format PDF et tout autre supports pédagogiques sur l'extranet personnel du stagiaire

#### Modalités d'évaluation et de suivi

La formation fait l'objet d'une évaluation du niveau initial de chaque stagiaire vis à vis des prérequis et objectifs de la formation

La progression en cours de formation fait l'objet d'une évaluation constante de chaque stagiaire sur les objectifs de formation abordés.

L'atteinte des objectifs pédagogiques de formation est évaluée à la fin de chaque formation.

La formation est évaluée à l'issue de la formation : questionnaire à chaud et à froid.

**Une certificat de réalisation est transmis au stagiaire à l'issue de la formation**